



VILLE D'AUCHEL

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026/656

**INTERDICTION DE STATIONNER
PARKING DU CINÉ-THÉÂTRE
SAMEDI 30 MAI 2026**

HÔTEL DE VILLE

Place André Mancey

62260 AUCHEL

Tél : 03.21.64.79.00

Fax : 03.21.64.79.01

mairie@auchel.fr

Le Maire de la Ville d'AUCHEL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2121-1, L.2122-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Considérant qu'à l'occasion de l'installation du Food truck « Ô NIGIRI » sur le parking du Ciné-Théâtre, il convient de prendre toutes dispositions pour permettre l'installation du Food Truck.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement est formellement interdit aux véhicules de toutes catégories, à l'exception du Food Truck et des véhicules de secours, sur le parking du Ciné-Théâtre, rue Florent Evrard, le samedi 30 mai 2026, de 16h00 à 22h30, sur la zone matérialisée par le barriérage. Cet emplacement est réservé à l'installation du Food Truck.

ARTICLE 2 : Le barriérage est mis en place, maintenu et retiré par les services techniques de la ville d'Auchel.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Il peut être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes, dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

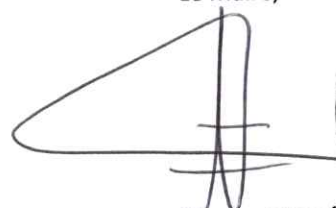
ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Auchel, le 22 mai 2026,

Publié le : 28 MAI 2026

Le Maire,


Nicolas CARRÉ

